

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Pathologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                  |                       |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° P19- 055234

Optique 61657  Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02190

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

RADIGHT ABDELALI

Date de naissance :

21/05/1955

Adresse :

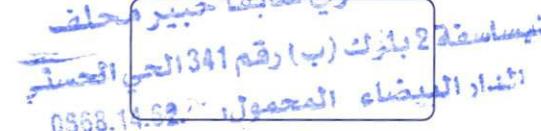
Lissa 6a, lotissement AL ICHOUZAM ANF 59  
Casablanca.

Tél. : 06 64 0 90 980

Total des frais engagés : 525,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

M. RADIGHT Abdellali

Age:

Nom et prénom du malade :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Sunis

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

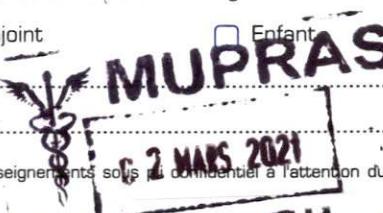
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 22/02/2021

Signature de l'adhérent(e) :



## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22 02 24	✓	C	150,00	طه وليم الدكتور طه وليم الطبابة السترة طه وليم طه وليم

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE L'EXTENSION</b> 24 Rue 8 Lissafa Extension - CASABLANCA Tél: 05 22 98 48 40	22/02/21	375,70 0558.14.6239

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a dental arch with numbered teeth (1 through 8) arranged in four quadrants. The quadrants are labeled: D (left), G (right), H (top), and B (bottom). The teeth are numbered as follows: Top row (H): 1, 2, 1, 2; Second row: 3, 4, 3, 4; Third row: 5, 6, 5, 6; Fourth row: 7, 8, 7, 8; Fifth row: 8, 9, 8, 9; Sixth row: 7, 6, 7, 6; Seventh row: 6, 5, 6, 5; Eighth row: 5, 4, 5, 4; Ninth row: 4, 3, 4, 3; Bottom row (B): 3, 2, 1, 2.

## **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

ORDONNANCE

الدكتور ولير عبد الدايم

طبيب عسكري سابقًا خبير محلف

نيسانة 2 بلوكت (ب) رقم 1341 الحي الحسن

0568.14.62.11 التأمين للمحاجة

Le : 22/02/21

PPV: 48DH50  
PER: 09-23  
LOT: J2218

LOT 190817  
EXP 02/2022  
PPV 99.00 DH

PPV: 167DH00  
PER: 07-23  
LOT: J1987

201153  
05 30,60 23  
30.60  
201373 1  
05 30,60 23  
30.60

LE L'EXTENSION  
L'ASSURANCE  
CASABLANCA  
Tunis - CASABLANCA  
Tunis - CASABLANCA  
Tunis - CASABLANCA  
Tunis - CASABLANCA

37 170

الدكتور ولير عبد الدايم  
طبيب عسكري سابقًا خبير محلف

نيسانة 2 بلوكت (ب) رقم 1341 الحي الحسن

0568.14.62.11 التأمين للمحاجة

48,50 21 Cetipmed 9<sup>20</sup>  
39,60 21 14/feb/2021

99,00 21 Oedes 20/20  
181,18 21 M

167,00 31 Saphia 8/1  
17/2/2021

30,60 21 Malgeric 3009  
713T 26